



Comité 21



Rencontre associations / DREAL Pays de la Loire 6 juillet 2017



Le réseau Grand Ouest des acteurs du développement durable

www.comite21grandouest.org



Les objectifs de développement durable

Une nouvelle feuille de route universelle

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD), C'EST QUOI ?



Un programme de développement durable à l'horizon 2030

193 Etats se sont engagés collectivement en septembre 2015
pour atteindre 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.



5 grands enjeux transversaux

Ces 17 objectifs de transformation globale de la société proposent une nouvelle feuille de route universelle pour relever les défis mondiaux liés aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles, la solidarité territoriale et intergénérationnelle ici et ailleurs... S'appuyant sur 5 grands enjeux transversaux ("5P") : les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Source : Site du Ministère de la Transition écologique et solidaire



Les objectifs de développement durable

Une nouvelle feuille de route universelle



Une ambition plus globale

Les ODD succèdent aux 8 objectifs du millénaire pour le développement (OMD) mis en oeuvre entre 2000 et 2015, dans la lignée des Sommets de la Terre de 1992, 2002 et 2012. Fait nouveau, ils constituent une démarche universelle et transversale concernant tous les pays, au Nord comme au Sud.

QUI EST CONCERNÉ ?



L'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises, les syndicats, les chercheurs, les associations, les citoyens, les usagers... L'atteinte de ces ODD implique la mobilisation de tous, dans une logique de co-responsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.



Les objectifs de développement durable

Une nouvelle feuille de route universelle





Les objectifs de développement durable

Le Comité 21 : acteur de l'appropriation des ODD en France

Responsabilité sociétale des organisations

- ODD = opportunité pour repenser la RSO des organisations (publiques privées)
- Publication de repères, de méthodes, de retours d'expériences (référentiel pour améliorer les démarches développement durable, ODD et RSO, fiches métiers) + ateliers « ODD et métiers » (management/RH, achat, reporting)

Territoires durables

- Le **Tour de France des ODD** : débats dans chaque région
- Cycle d'ateliers « ODD, un atout pour l'attractivité des territoires » (norme ISO 37101), analyse de la matérialité, dialogue territorial)
- Publications (rapport ODD dans les régions Fr, note de décryptage, notes méthodologiques en lien avec la norme ISO 37101)





Comité 21

Infos 21

lettre d'information du Comité 21
du 29/04/2017

Spécial ODD 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs n° 180

FOCUS

ODD 17 : régénérer et généraliser les partenariats multi-acteurs pour le développement durable



l'association Le Réseau, Charles-Benoît Heideck (cf. rubrique 3 questions à...), que je remercie ici d'avoir bien voulu répondre à nos questions, a le « devoir d'alliance » mais pas seulement un besoin, c'est une réalité en construction ». C'est ce que nous trouvons les adhérents du Comité 21, dans les initiatives présentées dans ce numéro d'Infos 21 sont toutes empreintes de dialogue et de mise en œuvre concrète : consultations publiques multi-acteurs, ateliers participatifs de co-construction, valorisation de l'engagement associatif, mise au point collective d'indicateurs de progrès, prix pour des partenariats innovants, réseaux de territoires innovants, solutions techniques mutualisées et massifiées...

L'ODD 17 est celui qui fonde les milieux favorables, car il rejette les actions en silos, du gaspi, redondances et souvent inefficaces. Il n'y aura de changement de paradigme socio-économique, comme souhaité par l'Agenda 2030, que s'il est partagé, grâce aux apports de chacun, et volontaire, une fois ses enjeux planétaires et sociétaux clairement identifiés partout.

Sabrina Leville, présidente du Comité 21
sabrina.leville@comite21.org

applications concrètes.

En jouant ainsi son rôle de plate-forme multi-acteurs et de médiation, le Comité 21 applique l'ODD 17 : il induit de fait des solutions prenant en compte l'ensemble des facteurs, associées par tous les parties prenantes concernées et permettant de mettre en place de nouvelles solidarités, de nouvelles responsabilités, de nouveaux engagements.

L'ODD 17 constitue en fait le principal levier de rupture et la véritable « potentielle » de transformation introduits par l'Agenda 2030 : mise en cohérence des acteurs et de leurs politiques et actions, notamment pour la gestion des biens communs ; référentiel commun sur le développement durable, quelque soit le pays, l'acteur en question, public ou privé, le secteur d'activité... dans une logique d'interdépendance, de mutualisation et d'optimisation des résultats pour les entreprises privées comme pour les collectivités publiques ; renforcement des synergies en organisant la convergence des actions et des moyens, de façon à améliorer la performance de chaque échelle d'intervention, privée et publique, locale et régionale, individuelle et collective.

Comme le dit très justement le Président de

Début 2017, le Comité 21 adopte une nouvelle feuille de route pour les années à venir, dans la fil rouge stratégique est la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Ce n'est donc pas un hasard si ce « 180^{ème} numéro d'Infos 21 est consacré à ce qui constitue le cœur de l'Agenda 2030 » en même temps que l'ODD 17 du Comité 21 : l'ODD 17 sur les partenariats.

Tant à Paris qu'en Pays de la Loire, nous « Agenda 2017 » se construit avec le concours de nos adhérents et partenaires. Jusqu'au 30 juin dernier, à la suite de notre Assemblée générale, le Comité 21 a présenté la première édition d'un rapport collectif sur « l'application des ODD par les acteurs non-étatiques français ».

Ce rapport vise à amorcer et même en valeur des partenariats et des coalitions permettant la maximisation progressive des bonnes pratiques et des comportements afin de favoriser l'atteinte des ODD dans la société française. Il recense les nombreuses recommandations susceptibles d'améliorer la connaissance et l'application des ODD, proposées par les contributeurs de ce rapport, on peut espérer que leur mise en œuvre coordonnée puisse déboucher sur des

Actualités des adhérents



La Caisse des Dépôts, partenaire et soutien de la création de Caisse des dépôts africaines

L'Agenda 2030 adopté le 31 janvier 2016 par l'Union africaine prévoit de réduire de moitié la dépendance au continent à l'égard de l'aide extérieure et de doubler la contribution des marchés de capitaux africains au développement du continent. Parmi les nouveaux outils qui pourraient contribuer à cette indépendance figurent les Caisse des dépôts et consignations, dont cinq ont été créées sur le modèle et avec l'appui de leur homologue français, au Maroc, en Tunisie, au Gabon, en Mauritanie et au Sénégal. Depuis 2011, ce partenariat consiste en une transmission de connaissances et des échanges d'expériences qui se prolongent tous les deux ans à l'occasion d'un Forum mondial des Caisse des dépôts africains et de la CDC française. Ce partenariat conduit directement à la réalisation de l'ODD 17 «partenariat pour la réalisation des objectifs », puisque les Caisse des dépôts africaines sont parmi les premières bénéficiaires du fonds de 600 millions d'euros de capital en cours de création par la CDC française et l'Agence française de

3 questions à ...



Charles-Benoît Heideck, l'Exécutif-Coordinateur du Réseau

Pouvez-vous nous rappeler le message du Réseau et son périmètre d'action, autour des alliances innovantes au service du bien commun, en lien avec l'ODD17 ?

développement. La fond investira en priorité dans les énergies renouvelables et les infrastructures d'accès aux services essentiels, dans l'objectif de relever le défi du financement de la transition énergétique et de l'émergence d'une Afrique de bien-être de milliards d'habitants. Nicolas Blanc - nicolas.blanc@caesadesjeux.fr



Veolia : Pop-up, les Incubateurs d'entrepreneuriat social pour co-construire la croissance

Veolia a lancé en 2012 une démarche innovante, Pop-Up, s'appuyant sur de nouvelles formes de collaboration entre l'ensemble des acteurs d'un écosystème, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes pour l'accès aux services. Ce dispositif d'incubateurs d'entrepreneuriat social associe collectivités, entrepreneurs, citoyens... qui aident de jeunes pousses à créer et développer des business models à fort impact social ou environnemental. En France, ce partenariat a été mis en œuvre sur 4 territoires à Lyon, Toulouse, Bordeaux et sur le périmètre du Syndicat des Eaux d'Île de France. Une garantie de démarrage sociale ont été accompagnées en moins de deux ans et sur dix d'entre elles travaillent aujourd'hui avec Veolia. À travers ces partenariats, le Groupe favorise de nouvelles logiques de co-construction, associent les différents acteurs d'un territoire pour faire émerger des solutions et contribuer au développement local. Pour en savoir plus - Amélie Perrin-Guilnor - amelie.perrin-guilnor@veolia.com



Des Etats généraux de l'engagement associatif et du bénévolat dans le Finistère

L'Etat socialiste des associations ainsi que la diversité de leurs missions en font des acteurs incontournables pour la mise en place de partenariats en faveur des ODD. Les collectivités peuvent les soutenir, favoriser la mise en réseau et les encourager à développer des partenariats multi-acteurs sur les territoires. Conscient des enjeux du secteur associatif et convaincu de l'importance de soutenir l'initiative citoyenne, le Conseil départemental du Finistère organise les Etats généraux de l'engagement associatif et du bénévolat, le 1^{er} juillet à Guimpeur. Il souhaite offrir un temps de réflexions, d'interactions et de rencontres en vue de nourrir le futur livre blanc de l'engagement associatif et citoyen. Différents ateliers rondes et ateliers abandonnés de la coopération, des relations entre associations et collectif, les financements public-privé... avant de culminer sur un débat de clôture des acteurs de part et d'autre pour construire des partenariats généraux. Bruno Le Man - bruno.leman@finistere.fr



Ayen publie son bilan de l'Agenda 21 pour l'année 2016 et ses outils d'évaluation

Depuis le début du premier plan d'action Agenda 21 en 2006, la commune d'Ayen a souhaité avoir une politique d'évaluation associée poussée au regard de sa taille et de ses ressources humaines afin de mieux se pointer des indicateurs de progrès en matière de développement durable, comme priorisés dans les ODD 17 «partenariats pour la réalisation des objectifs ». Plusieurs domaines sont évalués, année après année, comme les chiffres clés (population, évaluation du plan d'action, capacité financière), les flux (énergie, eau, déchets...), l'activité (maison de services au public, médianthèque, activités économiques et agricoles, tissu associatif), les zones protégées et la participation citoyenne. L'ensemble de ces chiffres et tableaux sont rassemblés à la population afin de servir et servir lors de la réunion bilan Agenda 21 annuelle. Ils sont ensuite consultables sur le site Internet et relayés via le service numérique « Ayen Infos ». Pour en savoir plus - Jérôme Perrin - jperin@ayen.com

Face aux fragilités grandissantes sur leur territoire, 60% des Français, 61% des dirigeants d'entreprise, 60% des responsables associatifs, et 57% des élus municipaux ont déclaré des alliances innovantes pour réduire les fragilités et inventer de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi. Ce « devoir d'alliance » n'est pas seulement un besoin, c'est une réalité en construction. 76% des maires considèrent que leur territoire est amené dans une dynamique de construction... mais 60% d'entre eux ne savent pas comment l'être concrètement. Depuis 2009, Le Réseau œuvre au mouvement. Il mène des expérimentations innovantes pour comprendre les leviers et les freins au développement d'alliances innovantes au service du bien commun. Capitalisées, mutualisées et rendues accessibles en « open source », ces outils sont mis à disposition des organisations et des territoires, en partenariat avec les institutions et les réseaux concernés. Mentionnés en particulier lors enjeux : le changement d'échelle de l'innovation sociale, la co-construction territoriale, et l'émergence de modèles socio-économiques hybrides.

Quels sont les enjeux principaux de partenariats que vous identifiez ? Pourriez-vous nous donner quelques exemples de projets innovants multi-acteurs développés dans des territoires ?

Après une décennie de recherche empirique, les résultats démontrent que les impacts des partenariats innovants sont : Pluriformes : Des organisations impliquées, accélération de l'innovation sociale à territoriale, et accoutumance de la confiance en sont les fruits. Concernant la performance, l'exemple marquant est l'AFM Téléthon : sans l'engagement des Français, mais aussi des entreprises, des acteurs publics et des étrangers, la France ne serait pas le leader mondial des biotechnologies génétiques et cellulaires. Grâce à un modèle partenarial innovant, le 1^{er} laboratoire pharmaceutique d'intérêt général au monde est en cours de construction sur Evry. Concernant l'innovation, l'action médiatrice novatrice du fonds d'innovation ODDR, LE MONDIALE est exemplaire en matière de soutien au démarrage d'activités de innovation sociale. Doté d'un financement, il a déjà photographié plus concrètement les projets à très forte utilité sociale, et de co-construire avec eux. La Caisse des Dépôts s'engage de cette initiative pour proposer un nouveau dispositif collectif. Concernant la confiance, c'est sur les territoires que les impacts de la co-construction sont les plus visibles. Le mouvement « Agir ensemble à Charente » à Saint-Maixent (84) se est une illustration. Sur deux communes de 45 000 habitants, c'est plus de 150 dirigeants d'organisations - associations et entreprises - qui se mobilisent pour leur territoire. Des actions concrètes au service des enjeux de leur territoire.

Quelle dynamique a permis en place pour développer de nouveaux modèles de partenariats ? Quelles recommandations préconisez-vous afin de déployer des solutions innovantes pour la réussite de l'Agenda 2030 ?

L'ODD 17 est déjà une réalité en France, sachant l'obtenir et la promouvoir. Elle est inscrite dans les territoires. Pour favoriser et amplifier ce mouvement, nous recommandons : - Valoriser les partenariats existants et les écosystèmes qui les facilitent. La France est en cours de réajustage de son regard sur un dimensionnement particulièrement fort avec les mondes agricoles-nous sur les pratiques des plantiers pour accéder : - Reconnaître un « droit d'expérimentation partenarial » pour limiter les risques que prennent les partenaires. Aujourd'hui, les faits techniques - juridiques, sociaux, fiscaux et d'accès au droit commun - sont très lourds pour les partenariats associatifs. Il convient d'offrir un cadre adapté au développement des alliances innovantes. - Accompagner les organisations et les territoires avec des démarches adaptées à leurs objectifs et à leur maillage. Il n'est pas de « solution miracle », mais un constat : une diversité de formes de co-construction, cela permet à chacun de découvrir progressivement la valeur ajoutée partagée d'une telle dynamique. Donnons-nous collectivement les moyens d'accompagner ce mouvement. www.comite21grandouest.org

